

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Lundi 25 Avril 2016 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

**Absents et excusés** : Catherine DICHAMPT - Laila GAUTHIER - Philippe BOULOUMIE - Luc LEBRETON - Thierry PAILLEUX

**Pouvoirs** : Catherine DICHAMPT a donné pouvoir à Ghislaine GARNIER  
Philippe BOULOUMIE a donné pouvoir à Jean-Marc CHANAVAT  
Thierry PAILLEUX a donné pouvoir à Jean-Louis TOINON

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Bernard LOUISSON en qualité de secrétaire de séance.

En début de séance Madame Le Maire laisse la parole à Madame MARAS Michèle et à Monsieur DARDOULLIER Sylvain, les deux conseillers départementaux du canton qui souhaitent présenter aux élus les nouvelles directives du département en faveur des communes.

**DATES DES PROCHAINES REUNIONS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des prochaines séances du Conseil Municipal. Les dates retenues sont le :

- **Lundi 23 Mai 2016 à 20 h**
- **Lundi 20 Juin 2016 à 20 h.**

**APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du 24 Mars 2016 est adopté à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS COMMANDE DE - DE 15 000 € HT**

NEANT

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

NEANT

**01. LOCATION ERA - TARIFS 2017 - Délibération 14/2016**

Madame le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes.

Madame le Maire expose que des demandes de locations de salles commencent à être envisagées pour l'année 2017 et propose de ne pas modifier les tarifs des locations après le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à savoir : Grande Salle (520 € - nettoyage compris) et Petite Salle (210 € - Nettoyage compris).

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour et 2 voix contre, APPROUVE les tarifs de location applicables aux locations à partir du 1er janvier 2017 à savoir 520 € (Nettoyage compris) pour la grande salle et 210 € (Nettoyage compris) pour la petite salle, et CHARGE Madame le Maire de mettre en œuvre et de faire appliquer ces tarifs.**

**02. AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX - Délibération 15/2016**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires (et des ajustements) ont été réalisés dans le cadre du marché de travaux des abords de la mairie et de l'école.

Madame le Maire rappelle que le marché initial passé avec la société ASTEN a été validé par le Conseil Municipal pour un montant de 121 321.40 € HT.

Le cabinet CALAD ETUDES nous a fait parvenir un projet de décompte pour un montant de 127 286.55 € HT. Madame le Maire fait lecture du détail de ce décompte. Un avenant d'un montant de 5 965.15 € HT (soit 4.92 % du marché) doit être validé.

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la proposition d'avenant au marché avec ASTEN pour un montant de 5 965.15 € HT soit 7 158.18 € TTC, AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et documents correspondants, et CHARGE Madame le Maire d'inscrire les crédits supplémentaires au budget.**

**03. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE ST GALMIER –  
TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE CREMATORIUM »  
Délibération 16/2016**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du mail de la CCPSG reçu le 5 Avril 2016 nous adressant la délibération du Conseil communautaire du 23 mars 2016 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier – transfert de la compétence « création et gestion de crématorium ». Madame le Maire donne lecture de la délibération qui prévoit un partenariat avec ST ETIENNE METROPOLE.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que s'agissant d'une modification des statuts de l'EPCI, chaque conseil municipal des communes membres dispose de 3 mois pour se prononcer sur cette modification statutaire. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette modification des statuts de la CCPSG.

***Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la modification des statuts de la CCPSG dans le cadre du transfert de la compétence « Création et gestion de Crématorium » via un partenariat avec ST ETIENNE METROPOLE.***

**04. DEMANDE DE SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE SAINT GALMIER DANS LE  
CADRE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE- Délibération 17/2016**

Madame le Maire rappelle qu'afin de faire valoir et de structurer ses atouts, réels valeur ajoutée pour le territoire, la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier a pour volonté de développer le tourisme comme filière économique. Elle a ainsi validé, en janvier 2014, le Schéma de Développement Touristique (SDT). Ce dernier a pour objectif de renforcer l'image et l'attractivité du Pays de Saint Galmier à travers l'élément identitaire, l'eau. Dans le cadre du SDT et parmi la filière « Tourisme culturel » qui met en avant la nécessité d'une animation transversale sur le territoire, la CCPSG a identifié comme axe d'actions prioritaire la visibilité et la promotion des événementiels.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office du Tourisme du Pays de Saint-Galmier peut attribuer une subvention annuelle de 1 500 € par commune dans le cadre de ce Schéma de Développement Touristique et plus précisément de son action 6.3 (Assurer la visibilité des événements locaux).

Deux associations de CUZIEU ont préparé une demande de subvention à ce titre ; il s'agit de l'AS CUZIEU dans le cadre de l'organisation de la brocante et du Sou des Ecoles dans le cadre de l'organisation de la kermesse de l'école.

Madame le Maire propose de transmettre ces deux demandes à l'OTPSG.

***Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE les deux demandes de subvention de l'AS CUZIEU et du Sou des Ecoles auprès de l'Office du Tourisme du Pays de Saint Galmier d'un montant de de 1 500 € par an dans le cadre du Schéma de Développement Touristique et plus précisément de son action 6.3 (Assurer la visibilité des événements locaux).***

**05. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES  
- Délibération 18/2016**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Département de la Loire dans le cadre de la création d'une maison des services sur la commune.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer une subvention à ce titre auprès du Département de la Loire.

L'enveloppe prévisionnelle de ce projet s'élève à 365 750 € HT soit 438 900 € TTC.

***Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la demande de subvention au Département de la Loire pour le projet d'acquisition et d'aménagement d'un local médical et d'une maison des services pour une dépense prévisionnelle s'élevant à 365 750 € HT soit 438 900 € TTC, CHARGE Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subventions, et CHARGE Madame le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2016.***

## 06. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE - Délibération 19/2016

Madame le Maire informe que, vu le besoin de trésorerie de l'année 2016 (temporaire dans l'attente de l'encaissement des subventions), et considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Des établissements bancaires ont été consultés pour une ligne de Trésorerie d'un montant de 80 000 €, Madame le Maire fait lecture de la synthèse des offres et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 4 établissements ont été sollicités et que 3 offres ont été reçues.

Madame le Maire présente le comparatif des offres et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir l'offre de la Caisse d'Epargne pour une ligne de Trésorerie de 80 000 € d'une durée d'un an au taux d'intérêt EONIA + 1.25 % avec 100 € de frais de dossier, 0 € de commission d'engagement, 0 € de commission de mouvements et 0.10 % de commission de non utilisation.

**Où et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de l'ouverture d'une ligne de Trésorerie d'un montant de 80 000 €, DECIDE de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir celle de la Caisse d'Epargne d'une durée de 1 an au taux EONIA + 1.25 %, et AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et documents correspondants.**

## QUESTIONS DIVERSES

**Personnel Communal** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les arrêts maladies en cours et l'informe que Simon BLANCHARD a réussi son permis poids lourd.

**Bibliothèque** : Madame le Maire rappelle que la Fête du Livre aura lieu du 26 au 28 Mai à la Salle de l'ERA avec la participation de l'Association l'Atelier du Jardin qui organisera des activités pour les enfants.

**Révision du PLU** : Le projet est lancé, une première réunion a eu lieu avec EPURES. Un prochain rendez-vous est prévu le 2 Mai à 15h.

**Vidéo-protection** : Une étude est en cours pour le déploiement de la vidéo-surveillance sur la commune.

## DATES A RETENIR

**Dimanche 1<sup>er</sup> Mai** : Tournoi catégorie Jeune organisé par l'AS CUZIEU au stade.

**Dimanche 1<sup>er</sup> Mai** : Vente de muguet par l'Association des Classards.

**Dimanche 8 Mai** : Cérémonies aux Monuments aux Morts pour Commémorations à 11h30 suivies de l'apéritif offert par la municipalité en Mairie.

**Mardi 10 Mai** : Concours boule vétérans organisé par l'Amicale Boule.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22Heures 30.

Le Maire,

Armelle DESJOYAUX

